

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA FORET
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

N° 0046 MINFOF/SG/DF/SDIAF/SC

Yaoundé, le 17 JUN 2008

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration chargée des Forêts procédera au classement au profit de la Commune Rurale de Minta d'une zone de forêt de 45 227 hectares, située dans l'Arrondissement de Minta, Département de la Haute-Sanaga, Province du Centre et délimitée ainsi qu'il suit :

DESCRIPTION DE LA ZONE FORESTIERE

Localisation

La zone forestière constituée de trois blocs est délimitée ainsi qu'il suit :

BLOC I :

6 426 hectares

Le point A_1 (UTM 033 253 782 m ; 508 122 m) dit de base du bloc I est situé au pont sur le cours d'eau Sombé, au nord du village Ndenguélé, sur l'axe routier Ndenguélé - Aboana.

Ce bloc est délimité ainsi qu'il suit :

Au Sud :

Du point A_1 , suivre la droite $A_1B_1 = 1,46$ km de gisement 244,5 degrés pour atteindre le point B_1 (252 462 ; 507 495), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point B_1 , suivre la droite $B_1C_1 = 1,54$ km de gisement 270 degrés pour atteindre le point C_1 (250 920 ; 507 505), situé à la confluence de Togué avec un affluent non dénommé ;

Du point C_1 , suivre la droite $C_1D_1 = 4,51$ km de gisement 294,5 degrés pour atteindre le point D_1 (246 814 ; 509 370), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

A l'Ouest :

Du point D_1 , suivre la droite $D_1E_1 = 3,76$ km de gisement $348,5$ degrés pour atteindre le point E_1 (246 058 ; 513 049), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point E_1 , suivre la droite $E_1F_1 = 3,82$ km de gisement 3 degrés pour atteindre le point F_1 (246 248 ; 516 866), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point F_1 , suivre la droite $F_1G_1 = 1,41$ km de gisement 22 degrés pour atteindre le point G_1 (246 772 ; 518 180), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Au Nord :

Du point G_1 , suivre la droite $G_1H_1 = 4,90$ km de gisement 67 degrés pour atteindre le point H_1 (251 290 ; 520 085), situé à la confluence du cours d'eau Tio avec un affluent non dénommé ;

A l'Est :

Du point H_1 , suivre en amont Tio, puis son affluent Itaga sur une distance de $11,15$ km jusqu'au passage de l'axe routier Aboana - Ndenguélé, d'où le point I_1 (253 595 ; 510 354).

Du point I_1 , suivre la droite $I_1A_1 = 2,24$ km de gisement 175 degrés pour atteindre le point A_1 , dit de base du bloc I.

Ce bloc couvre une superficie de six mille quatre cents vingt six hectares.

BLOC II :

27 526 hectares

Le point A_2 (254 750 ; 509 250), dit de base du bloc II est situé à la confluence du cours d'eau Dja avec un affluent non dénommé au nord des villages Ndenguélé et Minta.

Ce bloc est délimité ainsi qu'il suit :

A l'Ouest et au Nord :

Du point A_2 , suivre en aval le cours d'eau Dja sur une distance de $7,95$ km pour atteindre le point B_2 (253 275 ; 516 721), situé à sa confluence avec Ngbwadjé.

Du point B_2 , suivre en amont Ngbwadjé puis Bangué II sur une distance totale de $7,47$ km pour atteindre le point C_2 (258 682 ; 512 659), situé à sa confluence avec son affluent Bangué I ;

Du point C_2 , suivre en amont Bangué I sur une distance de $9,39$ km pour atteindre le point D_2 (263 926 ; 511 873), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

Du point D_2 , suivre la droite $D_2E_2 = 3,94$ km de gisement $29,5$ degrés pour atteindre le point E_2 (265 859 ; 515 303) situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point E_2 , suivre en aval un affluent non dénommé de Ngbwadjé sur une distance de 2,13 km pour atteindre le point F_2 (263 838 ; 515 597), situé à sa confluence avec ce cours d'eau ;

Du point F_2 , suivre la droite $F_2G_2 = 4,27$ km de gisement 323 degrés pour atteindre le point G_2 (261 271, 519 005), situé à la confluence du cours d'eau Itegué avec un affluent non dénommé ;

Du point G_2 , suivre la droite $G_2H_2 = 4,67$ km de gisement 8 degrés pour atteindre le point H_2 (261 927 ; 523 625), situé à la confluence de Lonvé avec un affluent non dénommé ;

Du point H_2 , suivre en aval Lonvé sur une distance de 9,74 km pour atteindre le point I_2 (268 065 ; 530 812), situé à la confluence du cours d'eau Toumada avec Meniga ;

Du point I_2 , suivre en amont Meniga puis un affluent non dénommé sur une distance totale de 8,29 km pour atteindre le point J_2 (271 900 ; 524 860), situé à sa source.

A l'Est et au Sud :

Du point J_2 , suivre la droite $J_2K_2 = 1,71$ km de gisement 126 degrés pour atteindre le point K_2 (273 285 ; 523 863), situé à la source d'un cours d'eau non dénommé ;

Du point K_2 , suivre la droite $K_2L_2 = 3,22$ km de gisement 57 degrés pour atteindre le point L_2 (276 040 ; 525 527), situé à la confluence de Toumada avec un affluent non dénommé ;

Du point L_2 , suivre la droite $L_2M_2 = 4,89$ km de gisement 158 degrés pour atteindre le point M_2 (277 853 ; 520 983), situé à la confluence de Toundjé avec un affluent non dénommé ;

Du point M_2 , suivre en amont Toundjé puis Mongoundjé sur une distance totale de 16,94 km pour atteindre le point N_2 (270 534 ; 508 941), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

Du point N_2 , suivre la droite $N_2O_2 = 4,44$ km de gisement 243,5 degrés pour atteindre le point O_2 (266 558 ; 506 958), situé à la confluence du cours d'eau Béné avec un affluent non dénommé ;

Du point O_2 , suivre la droite $O_2P_2 = 5,05$ km de gisement 269,5 degrés pour rejoindre le point P_2 , (261 511 ; 506 914), situé à la confluence du cours d'eau Ngonjé avec un affluent non dénommé ;

Du point P_2 , suivre la droite $P_2Q_2 = 3,95$ km de gisement 279 degrés pour rejoindre le point Q_2 , (257 612 ; 507 525), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point Q_2 , suivre la droite $Q_2A_2 = 3,34$ km de gisement 301 degrés pour atteindre le point A_2 , dit de base du bloc II.

Ce bloc couvre une superficie de vingt sept mille cinq cent vingt six hectares.

BLOC III :

11 275 hectares

Le point A_3 (282 582 ; 529 807), dit de base du bloc III est situé à la croisée du cours d'eau Njeke avec la piste reliant les villages Wal et Mengue II.

Ce bloc est délimité ainsi qu'il suit :

Au Sud :

Du point A_3 , suivre la droite $A_3B_3 = 1,40$ km de gisement 272 degrés pour atteindre le point B_3 , (281 185 ; 529 862), situé à la source du cours d'eau Boneba ;

Du point B_3 , suivre en aval ce cours d'eau sur une distance de 1,69 km pour atteindre le point C_3 , (279 820 ; 530 797) situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

Du point C_3 , suivre la droite $C_3D_3 = 3,05$ km de gisement 243 degrés pour atteindre le point D_3 (277 112 ; 529 404), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point D_3 , suivre en aval le cours d'eau principal sur une distance de 3,63 km pour atteindre le point E_3 (274 038 ; 530 023), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

Du point E_3 , suivre la droite $E_3F_3 = 1,64$ km de gisement 331 degrés pour atteindre le point F_3 (273 248 ; 531 462), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

A l'Ouest :

Du point F_3 , suivre en aval l'affluent non dénommé du cours d'eau Toumada puis Toumada sur une distance totale de 4,02 km pour atteindre le point G_3 (272 524 ; 534 968), situé à sa confluence avec la rivière Nyamendouga;

Du point G_3 , suivre en aval Nyamendouga sur une distance de 9,08 km pour atteindre le point H_3 (278 701 ; 540 374), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

Au Nord :

Du point H_3 , suivre en aval la rivière Nyamoudouke sur une distance de 3,56 km pour atteindre le point I_3 (280 852 ; 543 007), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

Du point I_3 , suivre la droite $I_3J_3 = 2,57$ km de gisement 106 degrés pour atteindre le point J_3 (283 324 ; 542 295), situé à la confluence de Bonémé avec un affluent non dénommé ;

Du point J_3 , suivre en amont ce cours d'eau sur une distance de 0,73 km pour atteindre le point K_3 (283 823 ; 541 810), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

Du point K_3 , suivre la droite $K_3L_3 = 1,92$ km de gisement 114,5 degrés pour atteindre le point L_3 (285 570 ; 541 013), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

A l'Est :

Du point L_3 , l'affluent non dénommé de la Sanaga sur une distance de 0,80 km pour atteindre le point M_3 (285 333 ; 540 252), situé à sa confluence avec son affluent non dénommé ;

Du point M_3 , suivre la droite $M_3N_3 = 3,80$ km de gisement 187,5 degrés pour atteindre le point N_3 (284 837 ; 536 486), situé à la source de Bonémé ;

Du point N_3 , suivre la droite $N_3O_3 = 1,96$ km de gisement 239,5 degrés pour atteindre le point O_3 (283 143 ; 535 494), situé à la confluence du cours d'eau Ndiakélé avec un affluent non dénommé ;

Du point O_3 , suivre en amont ce cours d'eau sur une distance de 3,53 km pour atteindre le point P_3 (283 121 ; 533 051), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

Du point P_3 , suivre la droite $P_3Q_3 = 1,55$ km de gisement 170,5 degrés pour atteindre le point Q_3 (283 379 ; 531 525), situé à la confluence de Nyega avec un affluent non dénommé ;

Du point Q_3 , suivre en aval ce cours d'eau sur une distance de 1,96 km pour rejoindre le point A_3 , dit de base du bloc III.

Ce bloc couvre une superficie de onze mille deux cents soixante quinze hectares.

La zone forestière ainsi décrite couvre une superficie totale de quarante cinq mille deux cents vingt sept hectares.

Le plan de la portion de forêt à classer est tenu à la disposition du public à la Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Provinciale des Forêts et de la Faune du Centre à Yaoundé, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Haute-Sanaga à Nanga Eboko, à la Préfecture de la Haute-Sanaga, à la Sous-Préfecture de Minta et à la Mairie de Minta.

Les propositions et réclamations concernant ce projet de classement sont reçues à la Préfecture au cours des 30 (trente jours) qui suivent la date d'affichage du présent avis au public dans le Chef-lieu du Département de la Haute-Sanaga./-

AMPLIATIONS :

- MINFOF/ DF
- GOUVERNEUR/ CENTRE
- DPFF/ CENTRE
- PREFET/ HAUTE SANAGA
- SOUS-PREFET/ MINTA
- MAIRIE/ MINTA



LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

NGOLLE NGOLLE Elvis



